

MAIRIE DE SAINT JEAN DE NAY CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 23 avril 2023 à 10h

Étaient présents :

Daniel LANGLADE, Yves MASSERAND, Jean Marc NAUTON, Patrick PIGEON, Stéphane CHABRIER, Franck MOUILHADE. Absente représentée : Nathalie OLLIER(pouvoir Franck MOUILHADE) Secrétaire de séance : Patrick PIGEON

1. Vote du budget primitif communal 2023

Le conseil municipal adopte le Budget Primitif 2023 de la commune , qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit:

FONCTIONNEMENT: dépenses : 395 603 recettes : 395 603

INVESTISSEMENT : dépenses : 225 402 recettes : 225 402

2. Vote des taux d'imposition 2023

Il n'y a pas de majoration de taux communaux, l'administration fiscale a majoré les bases d'impositions. Le produit de la TFNB, TFB et TH sur les résidences secondaires et meublés s'élève à 117 676 € déduction faite du coefficient correcteur qui déduit 40 000€. Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de fiscalité directe locale 2023 sur leur niveau de 2022 : TPB 31,88% et TPNB : 43,29% TH (résidence secondaire) 7,81%.

Pour rappel la moyenne départementale de 2022 est de 42,10% pour la TFB , de 73,18% TFNB et 19,88% pour la TH (résidence secondaire).

. Questions diverses :

- A titre exceptionnel et par solidarité envers les petites communes rurales, le Conseil Municipal attribue une subvention de 200€ à la commune du Bouchet-Saint -Nicolas. L'ADMR étant très présente sur la commune , une subvention annuelle de 50€ a été accordée. Les autres subventions ont été maintenues.

- Le logement au RDC de l'ancienne école de Beyssac étant vacant depuis le 31 mars, il est proposé un nouveau locataire au 15 mai. Le Conseil Municipal approuve la location.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, Madame Le Maire lève la séance à 12H05

Le Maire

Dominique THOLLET